

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 novembre 2014

---

DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ POUR LES ATTEINTES AUX FORCES ARMÉES ET DE  
POLICE - (N° 996)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par

M. Mennucci, Mme Chapdelaine et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En ne prévoyant aucun délai d'encadrement, ni aucun contrôle du juge, ce nouveau cas de déchéance de la nationalité pose de sérieux problèmes de constitutionnalité. De plus cette approche simpliste voire caricaturale ne semble pas à la hauteur des enjeux que sont la sécurité et la lutte contre le terrorisme.